

					Envoyé en préfecture le 06/01/2017		
Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Reçu en préfecture le 06/01/2017	Nomenclature
DM	2017	01	05	01	Tarifs municipaux 2017	Affiché le ID : 026-212603336-20170105-01_2017_0	Finances Locales - Divers

**République Française - Département de la Drôme  
VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)**

**DECISION DU MAIRE n° 2017 - 01**

Le Maire de la Commune de Saint-Vallier sur Rhône,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation de compétences accordée au Maire par le Conseil Municipal, par délibération en date du 9 avril 2014,

**DECIDE :**

**Article 1 :** de rapporter, à compter du 5 janvier 2017 et du 28 août 2017 pour les cantines scolaires, toutes décisions antérieures relatives aux tarifs municipaux et de fixer les différents tarifs municipaux comme suit :

**Article 2 : Locations de salles**

<b>SALLE DESIRE VALETTE</b>				
Location (caution 500 €)	Sociétés locales (1 spectacle + 2 répétitions comprises)	Sociétés extérieures (1 spectacle)	Sociétés de spectacles professionnels (1 spectacle)	Forfait chauffage Par jour d'occupation
Une journée	170 € + Forfait chauffage	520 € + Forfait chauffage	1 100 € +	80 €
Week-end	320 € + Forfait chauffage	720 € + Forfait chauffage	Forfait chauffage	160 €
Forfait répétition	60 € + forfait chauffage	60 € + forfait chauffage	60€ + forfait chauffage	80 €
<b>Régie son et lumière</b>		Petit Forfait	Grand Forfait	
	Sociétés Locales	80 €	220€	
	Sociétés extérieures	110 €	320€	
<b>Hors matériel supplémentaire qui sera facturé</b>				
<b>Nettoyage</b>	Nettoyage niveau 1 (Grande salle, déambulateur, hall, bar, vestiaires, WC handicapés, sanitaires RDC)	Nettoyage Laboratoire	Nettoyage niveau 2 + escaliers	Loges
Semaine	125 €	20 €	80 €	62 €
Dimanche	135 €	22 €	96 €	67 €
Férié	165 €	25 €	117 €	77 €

<b>Salle polyvalente – Espace de loisirs et de restauration</b>			
Location	Saint-Vallierois	Habitants autres communes	Chauffage
1 journée, uniquement en semaine	250 euros	500 euros	50 euros
Weekend (soit 48 heures, samedi-dimanche)	350 euros	750 euros	100 euros
Forfait nettoyage obligatoire	60 euros		
Arrhes	150 euros		
Caution	500 euros		
Nettoyage complémentaire en cas de dépassement du forfait	19 euros / heure		

Envoyé en préfecture le 06/01/2017  
Recu en préfecture le 06/01/2017  
Affiché le

<b>SALLES DE REUNION</b> <i>Paiement après émission d'un titre de recettes</i>		
	Tarif normal par demi-journée	Tarif dégressif par demi journée si + de 40 demi journées de location par an
Mairie – Salle des Sociétés	20,00 €	
Mairie – Salle de réunion 2 <sup>ème</sup> étage	20,00 €	
Maison Associations – Salles réunion (003, 203, ...)	8,00 €	6,50 €
Maison Formation Emploi - Bureau	7,00 €	5,00 €
Maison Formation Emploi – Salle de réunion	9,00 €	6,50 €
Maison Formation Emploi – Bureau + salle réunion	14,00 €	11,00 €
Point Accueil Social - Bureau	7,00 €	5,00 €
Point Accueil Social – Salle de réunion	9,00 €	6,50 €
Maison Formation Emploi – Bureau + salle réunion	14,00 €	11,00 €

<b>INFRASTRUCTURES SPORTIVES</b> <i>Paiement après émission d'un titre de recettes</i>		
	Tarif / jour	Forfait chauffage / jour <i>Date à déterminer selon conditions climatiques</i>
Complexe Sportif Nord – Spectacles / évènementiels	1500 €	Selon nb salles Cf ci-dessous
Complexe Sportif Nord – Une salle	170 €	150 €
Complexe Sportif Nord – Deux salles	300 €	250 €
Complexe Sportif Sud	170 €	130 €
Nettoyage	125 € par salle occupée et par jour	
Stade Betton	50 € + 100 € en cas d'utilisation de l'éclairage	
Maison des associations – salle 103	12 € / heure	
Complexe Sportif Nord – Salle principale	16 € / heure	
Complexe Sportif Nord – Mur d'escalade	5 € / heure	
Boulodrome	16 € / heure	
Complexe Sportif Sud – Salle principale	16 € / heure	
Complexe Sportif Sud – Salle de combat	7 € / heure	
Salle Pierre Chalieux	16 € / heure	
Stade Betton	5 € / heure	
Stade Champis	3 € / heure + 100€ en cas d'utilisation de l'éclairage	
Maison des Associations - Salle n° 205	6 € / heure	
Maison des Associations - Salle n° 309	6 € / heure	

**Pour les associations qui utilisent une infrastructure autre que celles réservées habituellement : participation pour frais de fonctionnement des infrastructures sportives calculée sur la base de location des tarifs ci-dessus pondérée par le nombre de licenciés résidents à Saint-Vallier et par le pourcentage de jeunes.**

**Location spectacles / évènementiels au Complexe Sportif Nord : Prise en charge des frais d'un chargé de sécurité par l'organisateur.**

<b>ESPACE D'ARTS PLASTIQUES</b> <i>Paiement après émission d'un titre de recettes</i>	
Espace d'Arts Plastiques	20 € par jour

### **Article 3: Location de matériel divers**

- Location de chaises : 0,50 euros / chaise
- Location de tables : 1,00 euro / table
- Location de tapis de sol : 0,50 euros / tapis
- Location des plateaux : 1,00 euro / plateau
- Location des grilles d'exposition : 0,50 euros /grille

Envoyé en préfecture le 06/01/2017

Reçu en préfecture le 06/01/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 026-212603336-20170105-DM\_2017\_01-AU

### **Article 4 : Ménage**

Coût horaire d'intervention du personnel d'entretien de bâtiments : 19,00 euros

### **Article 5 : Foyer restaurant Cornu**

Le tarif unitaire du ticket repas du Foyer Restaurant Cornu est fixé à la somme de :

- repas quotidien : 7,00 euros
- repas de fête : 10,50 euros

### **Article 6 : Cantines Scolaires**

Elèves : 3,75 €

Enseignants : 5,55 €

### **Article 7 : Point Accueil Social**

<b>Droit d'entrée annuel SEPTEMBRE à SEPTEMBRE par famille</b>	
Famille Saint-Valléroise	12,00
Famille non Saint-Valléroise	32,00

Cette adhésion donne droit à la participation aux activités mises en place au Point Accueil social gratuites (écho des parents, CLAS, cours de langues...) ou payantes.

<b>Participation transport en car</b>		
Dans un rayon de 150km autour de Saint-Vallier	5,00 euros par enfant	8,00 euros par adulte
Dans un rayon de 150 km à 250 km autour de Saint-Vallier	7,00 euros par enfant	12,00 euros par adulte
<i>Dans un rayon de plus de 250 km autour de Saint-Vallier</i>	<i>8,00 euros par enfant</i>	<i>13,00 euros par adulte</i>
<b>Autres activités</b>		
Participation au jardin collectif	30 € par an et par parcelle	
Participation aux ateliers cuisine	3,00 euros par atelier par participant Saint-Vallérois	4,00 euros par atelier par participant non Saint-Vallérois
Participation au vide-grenier	2,00 euros par mètre linéaire	
Prix de vente d'une part de gâteau à l'occasion d'une manifestation	1,00 euro la part	
Prix de vente d'une boisson à l'occasion d'une manifestation	0,50 euros la boisson	
Participation aux sorties loisirs et sorties Anim'Foyer hors commune	La participation due par participant <u>saint-vallérois</u> sera calculée en fonction du coût réel de l'activité, déduction faite de l'aide financière communale éventuelle. Les participants <u>non saint-vallérois</u> ne bénéficient pas d'aide communale.	
Animations Foyer cornu sur la commune	Participation aux animations payantes du Foyer Cornu fixée à 1 € par personne.	
Transport en minibus communaux	1€ par personne/trajet aller/retour	
Livre de recettes atelier cuisine	3,00 € le livre	
Jardinière (opération balcons fleuris cofinancée par DAH26)	2,00 € par jardinière	
Œuvres de l'atelier créatif	2,00 € par objet	

**Article 8 : Cimetière**

Catégories	Tarif
Concession pleine terre d'une durée de 30 ans	Le m <sup>2</sup> ..... 160,00 euros
Emplacement pleine terre (40 x 50 cm) pour urne funéraire Durée : 15 ans (uniquement pour le renouvellement)	Prix forfaitaire..... 100,00 euros
Emplacement pleine terre (40 x 50 cm) pour urne funéraire Durée : 30 ans (uniquement pour le renouvellement)	Prix forfaitaire..... 160,00 euros
Emplacement columbarium Durée : 15 ans	Prix forfaitaire..... 350,00 euros

**Article 9 : Occupation du domaine public**

	Tarifs en Euros :	
<b>Commerçants non sédentaires</b>		
<b>Abonnés</b> : par mètre linéaire et par trimestre, foires annuelles comprises	5,00 euros	
<b>Non-abonnés :</b>		
Par mètre linéaire et par marché - Minimum de perception de 2 mètres	1,50 euros	
Foire par mètre linéaire avec un minimum de perception de 2 mètres	1,80 euros	
<b>Installations ludiques temporaires vogue</b>		
Stands d'adresse, manèges « tout public », manèges pour enfants		
Emplacement de moins de 30 m <sup>2</sup>	Droit fixe par fête	40 €
	Par m <sup>2</sup> du métier	2.50 €
Emplacement de plus de 30 m <sup>2</sup>	Droit fixe par fête	80 €
	Par m <sup>2</sup> du métier	0.90 €
Fête des écoles	Gratuit	
<b>Cirques :</b>		
Grand	200,00 euros	
Moyen	150,00 euros	
Petit	50,00 euros	
Caution à verser avant installation	200,00 euros	
<b>Occupation du domaine public (Voirie) :</b>		
Dans le cadre de travaux : par m <sup>2</sup> / par jour aux conditions suivantes : - minimum de perception de 20 euros - maximum d'encaissement de 4 mois/an/chantier (non cumulable)	1,00 euro	
Dans le cadres d'étalages, terrasses ouvertes : par m <sup>2</sup> / par an (avec un minimum de perception de 20 euros)	6,00 euros	
Dans le cadre de vérandas, terrasses couvertes : par m <sup>2</sup> / par an (avec un minimum de perception de 20 euros)	20,00 euros	

**Article 10 : Spectacles organisés par la Commission Culturelle Municipale**

Tarif A – Couleur bleue :	1,00 euro
Tarif B – Couleur rose :	5,00 euros
Tarif C – Couleur orange :	10,00 euros
Tarif D – Couleur jaune :	12,00 euros
Tarif E – Couleur verte :	15,00 euros
Tarif G – Couleur violette :	20,00 euros

**Article 11 : Camping Municipal**

Envoyé en préfecture le 06/01/2017

Reçu en préfecture le 06/01/2017

Affiché le

**SLOW**

ID : 026-212603336-20170105-DM\_2017\_01-AU

**Secteur Habitations Légères de Loisirs :**

Locations résidences mobiles 4/6 personnes		Modèle 784 avec terrasse	Modèle 734 Confort sans terrasse
<u>La Semaine</u> 7 nuits - du 1 <sup>er</sup> jour à 12 h 00 au 7 <sup>ème</sup> jour à 10 h 00	<b>Basse Saison :</b> Du 15 mars au 31 mai Du 1 <sup>er</sup> septembre au 15 novembre	300,00 euros	260,00 euros
	<b>Haute Saison :</b> Du 1 <sup>er</sup> juin au 31 août	420,00 euros	370,00 euros
Arrivée à 16 h 00 Départ à 10 h 00	<b>Basse Saison (maximum 4 nuits consécutives)</b> Du 15 mars au 31 mai Du 1 <sup>er</sup> septembre au 15 novembre <b>Réservation prise en compte 3 jours avant la date du séjour</b>	1 nuit : 45 € 2 nuits : 90 € 3 nuits : 135 € 4 nuits : 180 €	1 nuit : 40 € 2 nuits : 80 € 3 nuits : 120 € 4 nuits : 160 €
	<b>Haute Saison (minimum 2 et maximum 4 nuits consécutives)</b> Du 1 <sup>er</sup> juin au 31 août  <b>Réservation prise en compte 3 jours avant la date du séjour</b>	2 nuits : 120 € 3 nuits : 180 € 4 nuits : 240 €	2 nuits : 100 € 3 nuits : 150 € 4 nuits : 200 €

- **Arrhes : 30 % du prix du séjour**, versées lors de la réservation. Si la réservation est annulée, les arrhes versées ne seront pas restituées.
- **Le solde du séjour** est payable d'avance lors de la prise de la location.
- **Caution : 150,00 euros**. Elle est versée à l'entrée dans les lieux contre remise d'un reçu. La caution est encaissée. Elle est restituable en fin de séjour.
- **Ménage** : le ménage est à la charge du locataire. Un forfait de **40,00 euros** sera facturé si le nettoyage n'est pas jugé satisfaisant.

**Secteur Camping :**

CATEGORIE	Tarifs HT en €	Taux de TVA en vigueur	Tarifs TTC en €
<b>Adulte</b>	2,55	10 %	<b>2,80</b>
<b>Enfant jusqu'à 7 ans</b>	1,09	10 %	<b>1,20</b>
<b>Supplément forfaitaire emplacement 12h-16h (départ différé)</b>	3,73	10 %	<b>4,10</b>
<b>Emplacement Caravane + véhicule ou camping-car</b>	3,73	10 %	<b>4,10</b>
<b>Forfait une tente deux personnes</b>	12,18	10 %	<b>13,40</b>
<b>Forfait cyclo (1 tente, 1 personne, 1 vélo)</b>	6,27	10 %	<b>6,90</b>
<b>Electricité</b>	2,27	10 %	<b>2,50</b>
<b>Chien</b>	1,45	10 %	<b>1,60</b>
<b>Garage Mort du 15/03/2011 au 15/11/2011 (sauf Juin, Juillet, Août)</b>	1,45	10 %	<b>1,60</b>
<b>Garage Mort de Juin à Août (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés)</b>	4,73	10 %	<b>5,20</b>
<b>Lave-Linge</b>	2,58	20 %	<b>3,10</b>
<b>Location courts de tennis</b>	5,08	20 %	<b>6,10</b>
<b>Draps jetables – Parure 2 places</b>	6,25	20 %	<b>7,50</b>
<b>Draps jetables – Parure 1 place</b>	5,00	20 %	<b>6,00</b>

**Article 12 : Services Techniques, Service de l'eau et de l'assainissement**

Fourniture de plaque de rue (renouvellement du numéro) :	32.00 € HT
Coût horaire d'intervention des Services Techniques et du Service de l'eau et de l'assainissement pour les travaux :	35.00 € HT /heure
Coût horaire d'intervention de la mini-pelle pour travaux :	40.00 € HT / heure
Coût horaire d'intervention du brise-roches hydraulique pour travaux (jamais utilisé)	70.00 € HT / heure

**Service de l'eau**

- Prix du m<sup>3</sup> d'eau : 0,90 €
- Montant de location des compteurs :
  - Compteur 15 et 20 mm : 23.00 € HT
  - Compteur 30 mm : 52.00 € HT
  - Compteur 40 mm à la demande de JMM : 60.00 € HT
  - Compteur 60 mm : 66.00 € HT
  - Compteur 80 mm : 72.00 € HT
  - Compteur 100 mm : 78.00 € HT
  - Montant de la taxe forfaitaire de mise en eau : 50,00 € TTC

**Service de l'Assainissement**

- Taxe d'assainissement : 0,74 € HT par m<sup>3</sup> d'eau consommée
- Participation Assainissement Collectif (non assujetti à la TVA)
  - 1 500 € / logement
  - 15 € / m<sup>2</sup> de surface raccordée pour les bâtiments autres que les logements (locaux commerciaux, artisanaux, industriels, agricoles, de services, professions libérales...)

**Article 13 : Panneaux d'informations lumineux**

La diffusion d'un message demandée par une commune ou une association extérieure à Saint-Vallier sera facturée 100 euros par émission d'un titre de recette

**Article 14 : Menus produits**

Tarif photocopie format A4 : 0,35 euros / copie  
 Tarif photocopie format A3 : 0,60 euros / copie

**Article 15 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

**Article 16 :** La présente décision est susceptible d'un recours gracieux ou contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Vallier, le 5 janvier 2017

Le Maire,  
 Jacques CHEVAL



Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en Préfecture le .....
- publication et notification le .....